



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### (pour vente à un particulier)

#### Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

#### Inscription et validation

L'inscription à une formation se fait via le formulaire en ligne accessible sur le site [www.theraneo.com/aurelie-pey-ravier](http://www.theraneo.com/aurelie-pey-ravier).

Elle devient définitive à réception :

- du formulaire d'inscription complété en ligne, et
- du versement d'un **acompte correspondant à [30 %] du montant total** de la formation.

L'envoi d'un mail de confirmation par l'Organisme de formation vaut validation définitive de l'inscription.

#### Définition de l'activité de formation

L'activité de formation sous-traitée comprend l'animation, en face à face pédagogique, devant un public de participants, le client. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donner lieu à une évaluation des acquis.

#### Conditions financières

Le versement de l'acompte de 30% demandé à l'inscription engage les deux parties de manière ferme et définitive.

Le solde du prix de la formation est exigible au plus tard **le dernier jour de la formation**, sauf accord contraire.

En cas de non-paiement du solde dans les délais, l'Organisme se réserve le droit d'annuler la participation du Stagiaire, sans remboursement de l'acompte.



## Conditions d'annulation des formations par le client

Conformément à l'article **L221-18 du Code de la consommation**, le Stagiaire dispose d'un délai de **14 jours calendaires** à compter de la date d'inscription pour se rétracter sans justification ni pénalité.

Le droit de rétractation ne peut toutefois plus être exercé si la formation a débuté **avant la fin du délai de 14 jours**, avec l'accord exprès du Stagiaire et renoncement à ce droit.

### Annulation ou report à l'initiative du Stagiaire :

En dehors du droit de rétractation, toute annulation doit être notifiée **par écrit** (mail ou courrier). Les conditions financières suivantes s'appliquent :

- Annulation **plus de 30 jours** avant le début de la formation : remboursement intégral de l'acompte.
- Annulation **entre 30 et 10 jours** avant le début de la formation : 50 % du montant de l'acompte reste acquis à l'Organisme.
- Annulation **moins de 10 jours** avant la formation ou absence du Stagiaire : **l'acompte reste intégralement acquis** à l'Organisme à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de force majeure dûment justifiée (maladie, hospitalisation, décès d'un proche...), l'Organisme pourra proposer un **report** à une session ultérieure.

### Annulation ou report du fait de l'Organisme :

L'Organisme se réserve le droit d'annuler ou reporter une session si le nombre minimal de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le Stagiaire sera informé dans les meilleurs délais et pourra :

- reporter son inscription à une autre session, ou
- obtenir le **remboursement intégral** des sommes versées.

## Supports de formation

HESPERIA Formations délivre des supports papiers ou dématérialisés si applicable.

## Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises.

Toute formation commencée est due en entier.



Les factures sont payables en euros, à 15 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Aurélie PEY-RAVIER. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5. HESPERIA se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

## Information des bénéficiaires par le client – protection des données

Les règles de vie commune et les consignes de sécurité sont transmises au bénéficiaire par le formateur. Tout manquement fait l'objet d'un compte rendu verbal au client, et peut être sanctionné par le renvoi du stagiaire, conformément aux dispositions du Code du Travail.

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à HESPERIA en application et dans l'exécution des inscriptions, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de HESPERIA pour les besoins des dites commandes.

Les informations personnelles collectées lors de l'inscription sont nécessaires au traitement administratif et pédagogique de la formation. Elles sont conservées conformément au RGPD et ne sont jamais transmises à des tiers sans consentement. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Aurélie PEY-RAVIER.

## Propriété intellectuelle

HESPERIA Formation de développement personnel et spirituel à travers le magnétisme pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions clairement définies.

## Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont HESPERIA ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.



## Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre HESPERIA et ses Clients relèvent de la Loi française.

## Réclamations, aléas, dysfonctionnement

Pour tout dysfonctionnement, aléas et difficultés rencontrées, veuillez contacter Aurélie PEY-RAVIER.

Pour toute réclamation, veuillez demander à Aurélie PEY-RAVIER le formulaire prévu à cet effet

## Médiateur de la consommation :

Pour répondre aux exigences des articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616, la médiation de la consommation est gratuite pour les consommateurs, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers de médiation étant pris en charge par les professionnels. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'initiative du consommateur qui ne peut saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige.

Le médiateur choisi par HESPERIA Formations est la **SAS Médiation Solution**, par adhésion enregistrée sous le numéro 53240/VM/2407.

## Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.